

INSTITUT D'ECONOMIE DOUANIÈRE ET FISCALE

Concours de recrutement de La 34^{ème} promotion « 29 août 2015 »

Epreuves écrites

Epreuve N°1 : Culture générale

L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare - Commentez

المستقبل لا يكون بالتنبؤ بل بالإعداد له - علق

Epreuve N°2 : Finances publiques / Techniques quantitatives

Sujet 1 : Finances publiques :

On parle souvent en matière de finances publiques de la rationalité de la dépense publique, de la rigueur et de l'austérité budgétaire. Tout en définissant ces différents concepts, voulez-vous donner votre opinion quant à leur application dans un contexte de crise ?

Sujet 2 : Techniques quantitatives

Traiter les trois exercices suivants :

Exercice 1 : 7 points

Soit A une matrice carrée

3	0	-1
2	4	2
-1	0	3

- Déterminer et factoriser le polynôme caractéristique de A
- Démontrer que A est diagonalisable et déterminer une matrice D diagonal et une matrice P inversible telle que $A=PDP^{-1}$

Exercice 2 : 5 points

A la fin de chaque exercice comptable, une société met en réserve une fraction constante de son bénéfice, fraction égale à 20 000 dinars.

Immédiatement après sa constitution chacune de ces réserves est placée à intérêt composé au taux annuel de 10%, la date de constitution de la première réserve est le 01-01-2010.

A dater de 1^{er} janvier 2013, les réserves constituées par la société sont en progression arithmétique de raison 2000 dinars. La dernière réserve sera constituée le 1^{er} janvier 2020.

Quelle va être au 1^{er} janvier 2020, la valeur acquise par l'ensemble des réserves constituées par la société ?

Exercice 3 : 8 points

1) Enoncé 1

Dans une boîte, nous avons les clés et les cadenas suivants :

Clé simple : 7

Clé de sécurité : 18

Cadenas simple : 10

Cadenas de sécurité : 15

- En prenant de la boîte une pièce (clé ou cadenas) au hasard
Quelle est la probabilité pour que ce soit une clé de sécurité
- En prenant de la boîte une clé au hasard
Quelle est la probabilité pour que ce soit une clé simple

2) Enoncé 2

On considère un stock formé de pièces réparties de la façon suivantes en fonction de leur prix

Prix (dinars) par unité	10	15	25	40	70	100
Nombre de pièces	10	18	24	5	11	32

- Quel est le prix moyen d'une pièce ? Le prix médian d'une pièce ?
- Quelle est la variance de ce stock de pièces ?

Epreuve N°3 : Droit / Economie

Sujet 1 : Droit

Répondre à une des deux questions

- 1- Plusieurs types de sociétés commerciales sont prévus par le code de commerce. Quel type de société souhaiteriez-vous constituer pour vos affaires ? Justifiez votre choix, en mettant en avant les avantages de la société ainsi créée, compte tenu de ses inconvénients.
- 2- Enumérer les modes de gestion des services publics en expliquant trois (03) types modernes d'entre eux.

Sujet 2 : Economie

Répondre à une des deux questions

- 1- Les transferts illicites des capitaux des pays en voie de développement (PVD) seraient estimés à plus de 950 milliards de dollars en 2014 et représentaient plus de sept (7) fois l'aide publique au développement.
Quelles seraient selon vous les mesures destinées à les réduire ?
- 2- L'impact Macro-économique de la baisse du prix du pétrole sur les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Corrigés

Epreuve N°3 Droit administratif

La réponse s'articule en deux parties distinctes.

Première partie (10 pts)

Les modes de gestion des services publics sont les suivants :

1. La régie directe :
2. La régie autonome :
3. L'établissement public :
4. L'entreprise publique :
5. La concession de service public :
6. Les B O T : (Build, Operate and Transfert) :
7. La délégation de service public :
8. L'affermage :
9. Le contrat de management :
10. Le partenariat public – privé :

Le candidat devra citer au moins cinq modes, chaque mode lui donnera 1,5 pt; il ne pourra dépasser 10 pts au maximum.

Deuxième Partie (10 pts)

Expliquez trois (03) types modernes de gestion des services publics :

On peut citer :

1. **Les B O T : (Build, Operate and Transfert).**

Il s'agit d'une forme anglo-saxonne de la concession consistant à charger un partenaire de la réalisation d'un ouvrage public, de son exploitation et de sa gestion pour une durée déterminée.

A la fin de la concession ou du BOT, l'ouvrage revient au domaine public de la collectivité qui en est propriétaire.

2. **La délégation de service public :**

Lorsque l'administration charge une entreprise du fonctionnement d'un service moyennant une rémunération (par exemple une commune charge une entreprise de faire fonctionner le service de l'éclairage public).

La responsabilité du service public demeure celle de l'administration.

La délégation de service public, peut être réalisée soit sous forme de **concession** ou sous forme **d'affermage**.

3. **La concession de service public :**

La concession est un acte (convention ou contrat) par lequel l'administration (le concédant) charge une personne physique ou morale (le concessionnaire) d'assurer le fonctionnement d'un service public.

Le concessionnaire prend en charge un service public, pour un certain temps, en assumant les dépenses et en se rémunérant sur les usagers du service. Par exemple, la concession d'un transport de voyageurs par autobus.

La concession est un contrat de droit administratif dans lequel l'administration peut jouer un rôle plus ou moins important en fonction de l'investissement et du caractère stratégique de l'activité.

4. **L'affermage** peut être défini comme : une convention par laquelle une personne publique responsable d'un service public, charge une autre personne, qui en assure l'exploitation sous sa responsabilité grâce aux ouvrages qui lui sont remis et verse en contre partie des redevances à la personne publique contractante.

5. **Le contrat de management :**

Le contrat de management est une autre forme de contrat consistant en la gestion d'une activité par un tiers qui sera rémunéré pour sa prestation.

Exemple : contrat de management d'un hôtel ou d'un hôpital.

L'article 570 1^{er} du code civil algérien stipule ce qui suit :

«Le contrat de management est le contrat par lequel un partenaire qui jouit d'une réputation bien établie, dénommé gestionnaire, s'engage à gérer au nom et pour le compte d'une entreprise publique économique ou d'une société d'économie mixte, moyennant rémunération, tout ou partie du patrimoine de cette dernière, en y apportant son label, selon ses normes et standards et à la faire bénéficier de ses réseaux de promotion et de vente».

6. **Le partenariat public – privé :**

Terme générique qui regroupe tous les contrats globaux par lesquels les personnes publiques confient à un tiers la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'ouvrages ou d'équipements.

Dès le moyen âge, assèchement des marais, creusement des canaux fluviaux au XVIII^e siècle.

Une véritable doctrine va se développer avec la gestion déléguée, le BOT, le bail emphytéotique et le crédit bail.

Idées fondamentales :

Ce n'est pas uniquement un partenariat pour la production de prestations ;

C'est un partenariat pour le financement par un partenaire privé d'une activité, il y'a une prise de risque ;

Ce n'est pas une simple association, c'est souvent une codécision entre la puissance publique et son partenaire ;

C'est une formule adaptée au financement des infrastructures et une collaboration de long terme, elle postule non pas une relation de méfiance mais une relation de confiance.

Le partenariat public – privé (PPP) est né aux USA et en GB dans le cadre des politiques urbaines.

Dans les années 70 le gouvernement américain s'est désengagé du développement urbain pour confier la rénovation urbaine à des entreprises privées.

En GB dans les années 80 pour la reconquête des friches urbaines telles les friches portuaires de Londres ou les centres dégradés de Liverpool.

Développement progressif en Allemagne puis dans tous les pays européens.

Le candidat obtiendra (03 pts) pour chaque mode expliqué soit 09 pts au maximum, un point lui sera accordé s'il n'effectue pas trop de fautes